Islam : formation des Imams en France - 1/2

Le Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin a annoncé, devant l'assemblée générale constitutive du Conseil français du culte musulman (CFCM)...

La nomination de Daniel Rivet, un éminent universitaire et spécialiste du Maroc, comme chargé de mission sur la formation des imams.

"Je salue l'initiative prise par le ministre de l'Education nationale, Luc Ferry, de demander à un éminent universitaire, Daniel Rivet, une réflexion complète sur ce dossier de la formation des imam", a déclaré M. Raffarin, en présence du ministre de l'Intérieur et des Cultes, Nicolas Sarkozy.

Selon le Premier ministre français, "le Président de la République et le gouvernement attachent une importance particulière à la question de la formation des imams", soulignant que "L'Islam est devenu une religion importante pour la France". "Il est donc indispensable que les imams exerçant leur ministère sur notre territoire aient une pleine connaissance des réalités de la société française", a-t-il ajouté en affirmant que "L'Etat, dans le respect des règles de la cité, contribuera pleinement à cet impératif". "Quand nous disposerons d'une faculté de théologie musulmane, nous pourrons, au plus haut niveau scientifique, faire dialoguer les cultures et les approches de la religion, et je suis sûr que les jeunes musulmans français auront un rôle fondamental à jouer à l'avenir pour l'Islam dans son ensemble".

Indiquant que l'Islam a "toute sa place dans la République", M. Raffarin a estimé que cette religion se devait d'avoir "des représentants et une voix qui s'exprime en son nom. Le CFCM défendra la dignité des intérêts du culte musulman en France".

Auparavant, M. Sarkozy a mis l'accent sur la question du statut et de la formation des imams. "La situation des imams est un problème. Les premiers représentants de l'Islam vivent dans des conditions difficiles. Beaucoup d'entre eux sont au RMI (revenu minimum d'insertion)", a-t-il souligné. "Beaucoup d'imams en France vivent aussi dans des conditions irrégulières et clandestines et ne parlent pas français. Comment peut-on faire émerger l'Islam de France avec des imams qui ne parlent pas français ?", s'est demandé M. Sarkozy, avant d'inviter le CFCM à réfléchir sur un statut social des imams de France. Pour Nicolas Sarkozy, ce statut doit se baser notamment sur des engagements écrits des associations gestionnaires d'un lieu de culte employant des imams. Ces derniers doivent s'engager en outre à parler la langue française et à respecter les statuts et les principes du CFCM.

"Si ces conditions sont remplies, le ministère de l'Intérieur sera un partenaire pour régulariser au cas par cas la situation des imams et les doter d'un véritable statut" légal pour "tourner le dos à la clandestinité", a-t-il indiqué.
"Je crois indispensable que les imams aient un statut pour pouvoir vivre dans des conditions décentes. Je sais que ce n'est pas toujours le cas actuellement. Trop d'imams sont Rmistes. Ce n'est pas le signe d'une bonne intégration", avait déclaré Nicolas Sarkozy, le 18 avril, lors du rassemblement organisé par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) au Bourget.

Concernant la formation des imams, "question tout à fait prioritaire", le ministre de l'Intérieur et des cultes a appelé à organiser cette formation en France au lieu d'importer des imams de l'étranger. "Pour que l'Islam soit pleinement intégré à la République, ses premiers représentants doivent eux-mêmes être parfaitement intégrés à la République et par conséquent formés en France. Nous n'avons pas à dépendre de l'étranger pour obtenir au final des imams qui ne parlent pas un mot de français", avait dit le ministre au Bourget. Mais la création d'un Institut de formation des imams bute toutefois sur un point essentiel : son financement. La loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat interdit, en effet, toute subvention publique d'un culte religieux.

Islam : formation des Imams en France - 2/2

Daniel Rivet en quelques mots

Daniel Rivet est un historien, spécialiste du Maghreb colonial. Né en 1942 à Lyon, il a enseigné l'histoire-géographie au lycée Carnot, a été assistant d'histoire à l'université de Rabat, puis maître de conférence à l'université Lyon II et professeur à l'université de Paris-I Sorbonne. Il est membre du Centre d'histoire sociale de l'Islam méditerranéen (EHESS). Parmi ses publications : Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation (Hachette, 2002). Le Maroc de Lyautey à Mohammed V; le double visage du Protectorat (Denoël, 1999). Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc 1912-1925 (L'Harmattan, 1988) (3 tomes).